

**INFORMATION DES PORTEURS DE PARTS
DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT D'ENTREPRISE
«SIENNA SELECTION ACTIFS PRIVES»**

Monsieur, Madame,

Vous êtes porteur de parts du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) « **SIENNA SELECTION ACTIFS PRIVES** ».

A ce titre, nous vous informons des modifications suivantes apportées à votre fonds :

- **Modification du niveau des frais indirects maximum**

Le niveau des frais indirects maximum passe de 1,90% à 1,15%.

- **Modification du niveau des frais de gestion directs maximum de la part A2**

Le niveau des frais de gestion directs maximum de la part A2 passe de 0,80% à 0,60% .

Ces modifications entreront en vigueur le 1^{er} juillet 2025.

Les documents réglementaires de votre FCPE mis à jour sont disponibles dans l'espace sécurisé de votre teneur de compte en épargne salariale et épargne retraite.

Sienna Gestion

SIENNA GESTION